

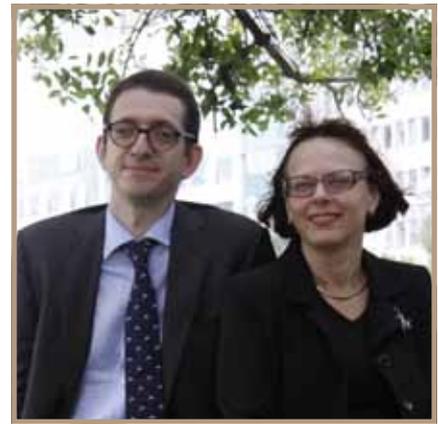
Secteur des télécoms : faire de l'emploi une priorité nationale

Sébastien Crozier

Président de CFE-CGC / UNSA France Télécom - Orange

Hélène Marcy

Députée Syndicale de CFE-CGC / UNSA France Télécom - Orange



Les organes de régulation des télécommunications, en France et en Europe, sont focalisés sur l'intensification de la concurrence pour faire baisser les prix, au détriment de l'emploi.

Le lancement du 4e opérateur mobile français, Free Mobile, le démontre une nouvelle fois : aucune obligation sur l'emploi ou l'utilisation d'équipements fabriqués en France n'a été associée à l'attribution de la licence. Pour se faire une place sur un marché déjà mature, le nouvel entrant a choisi le créneau du « low-cost ».

Le consommateur, le régulateur français des télécoms (ARCEP) et la Commission européenne ont le sourire. Mais pour combien de temps ?

L'arrivée d'un quatrième opérateur se soldera par une perte d'au moins 10 000 emplois.

Free Mobile, qui s'était verbalement engagé à localiser tous ses centres d'appels en France, a finalement massivement recouru à des sous-traitants au Maroc et en Tunisie. En février 2012, près de 2 000 personnes travaillant pour Free mobile sont basées hors d'Europe, soit un quart du personnel employé, directement ou indirectement par Iliad, la maison mère de Free Mobile.

Pour ne pas perdre massivement leurs clients, les 3 opérateurs en place ont aussi sorti des offres « low-cost », et vont accentuer la délocalisation des emplois, jusque-là de l'ordre de 10 % chez Orange, de 25 % chez SFR, tandis que Bouygues Télécom, qui ne délocalisait pas ses centres d'appels, va externaliser hors des frontières européennes 1 000 conseillers sur 2 500. Dans le même

temps, la R&D, activité à forte valeur ajoutée, s'échappe en Inde ou au Caire.

Les opérateurs de télécoms ont détruit 32 000 emplois en France depuis l'ouverture du marché à la concurrence.

Ce sont les chiffres de l'ARCEP qui le disent : en 12 ans (1998-2010), pendant que le chiffre d'affaires croissait de 83 % sur le marché final, 20 % des emplois du secteur étaient détruits.

Pendant la même période, les pertes d'emplois chez les équipementiers ont fait la une de la presse économique. En 2010, il ne restait que 11 500 salariés chez les 5 principaux équipementiers implantés en France, et Alcatel Lucent vient d'annoncer 450 nouvelles suppressions de postes pour 2012.

“

Pendant que le chiffre d'affaires croissait de 83 % sur le marché final, 20 % des emplois du secteur étaient détruits.

”

Selon les chiffres du Gouvernement français, en 2010, il y avait seulement 250 000 téléconseillers en France (mais au moins 60 000 délocalisés par les acteurs français), pendant que l'Allemagne en employait 600 000 et la Grande Bretagne 700 000... Depuis, on attend en vain les mesures promises par Laurent Wauquiez lors de ce beau constat.

Est-il concevable qu'un secteur d'activité stratégique pour l'ensemble de l'économie française, porteur d'innovation et de nouveaux services, ne soit

pas correctement protégé contre les délocalisations, alors que les règles de l'Organisation mondiale du commerce et de la Commission européenne le permettent, et que la réglementation française l'exige ? **Rappelons que le Code des postes et communications électroniques stipule explicitement, dans son article 32-1, que le développement de l'emploi dans le secteur des télécommunications relève conjointement du régulateur et de l'État.**

Les licences de téléphonie mobile, celle de Free comme les nouvelles licences 4G, auraient pu être attribuées sous condition de ne délocaliser hors d'Europe ni les centres d'appels ni la fabrication des équipements. Mais le régulateur n'en a rien fait, alors qu'une telle mesure ne coûtait rien, et, appliquée à tous les acteurs agissant en France, ne créait aucune distorsion de concurrence.

Les délocalisations accentuent le déficit de la balance des paiements. Elles exportent du pouvoir d'achat, privant la France d'un moteur essentiel de croissance par la consommation. Et elles font porter sur l'ensemble de l'économie française la charge du chômage de masse, qui nuit à notre compétitivité.

Aucun des politiques interrogés au lancement de Free mobile ne semble avoir vraiment compris ces enjeux. Pourtant, si le consommateur y gagne aujourd'hui, les salariés ont perdu. Et demain, ce sont les citoyens qui paieront.

“

Si le consommateur y gagne aujourd'hui, les salariés ont perdu. Et demain...

”